

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes porte sur les exercices 2009 à 2014 de notre structure. Les observations de la CRC portent principalement sur la communication électronique, sur le projet Li@in ; elle émet notamment des doutes, des critiques sur son équilibre financier.

Charles de la Verpillère, Président du SIEA « *J'ai la certitude que si nos prédécesseurs n'avaient pas pris la responsabilité de créer un réseau public de fibre optique dans l'Ain, aujourd'hui, il n'y aurait aucune habitation, aucune mairie, aucune entreprise dotée d'une connexion à l'Internet à très haut débit.* » Si le SIEA n'avait pas pris ce risque, aucune entreprise privée ne l'aurait fait. La meilleure preuve est qu'en 2011, lorsque les opérateurs privés de réseaux de télécommunications ont eu la possibilité de se porter candidats au fibrage des territoires, dans l'Ain, ORANGE a été le seul candidat pour seulement 14 communes sur 410 : essentiellement les communes de l'agglomération de Bourg-en-Bresse, Ambérieu-en-Bugey et Oyonnax, pas de zones rurales. Une collectivité publique autre que le SIEA aurait pu prendre la responsabilité de ce dossier, ce ne fut pas le cas : ni le Département, ni la Région n'ont souhaité s'impliquer à l'époque.

Voici les suites données aux points principaux abordés dans le Rapport de la CRC :

1. Gouvernance du SIEA et implication du comité syndical

Action déjà réalisée : Concernant la gouvernance du SIEA, une mise en conformité des statuts avec la désignation de suppléants supplémentaires pour garantir le quorum a été réalisée. Il y aura désormais 3 pour le comité syndical par an.

2. Gestion des ressources humaines

Rappel : Existence d'une forte proportion de contractuels, inhérente à la spécificité des compétences nécessaires, non présentes dans la Fonction Publique et dans le bassin d'emploi.

Actions déjà réalisées :

- Mise en conformité systématique des procédures de recrutement avec les textes.
- Recrutement d'un directeur « ressources »
- Adoption d'une délibération assimilant le SIEA à une commune de 80.000 habitants
- Application stricte du principe de parité entre les agents du SIEA et les agents de l'Etat (adoption du RIFSEEP).

Action en cours : Refonte du règlement intérieur

3. Situation financière du SIEA

Rappel

- Le THD est reconnu comme un outil incontournable du développement des territoires pour : les ménages, les entreprises et les services publics.
- Toute construction d'infrastructure donne lieu à des investissements massifs en début de période et le Réseau Li@in ne déroge pas à cette règle.
- Le déploiement du réseau a permis d'injecter 178 M€ dans l'économie locale depuis 2007 et de soutenir l'emploi.
- Le plan d'affaires établi par le SIEA vise à donner de la lisibilité à ses actions et à lui permettre de lever les fonds nécessaires auprès de ses partenaires institutionnels et financiers.

Actions déjà réalisées :

- Réalisation et actualisation du plan d'affaires du SIEA
- Renégociation d'une partie de la dette du SIEA

Actions en cours : Recherche de financements alternatifs

4. Déploiement du réseau Li@in et mise à niveau

Des services innovants pour vos territoires

Rappel

Depuis novembre 2007, le SIEA est « opérateur de communications électroniques ».

Les premiers déploiements ont été conçus et construits alors qu'aucune réglementation particulière n'existait quant à la configuration architecturale que devait respecter un réseau Très Haut Débit. Il s'est avéré qu'il n'était pas totalement compatible avec l'évolution de ladite réglementation.

Très concrètement, le réseau du SIEA a connu un problème de compatibilité avec certaines offres en mode passif notamment proposées par un grand opérateur national.

Pour autant, le réseau du SIEA a parfaitement fonctionné en mode actif sans mise à niveau et fonctionne toujours puisqu'il a pu développer des offres avec une trentaine de fournisseurs d'accès à internet dont Numericable, SFR, KNET, WIBOX, KIWI E-TERRA, ADELI, etc... lui permettant d'atteindre en 2014 un nombre d'abonnés de 15.600 abonnés activés. Ses objectifs d'aménagement du territoire et d'accès au service public des communications électroniques par le plus grand nombre ont ainsi été atteints.

Le respect des nouvelles règles d'ingénierie mises en place par l'ARCEP, couplé avec le fait qu'un réseau très haut débit doit nécessairement permettre la venue non discriminatoire de l'ensemble des grands opérateurs nationaux, a entraîné la nécessité d'une mise à niveau progressive du réseau du SIEA, afin que ce dernier soit interopérable en mode passif. Pour autant, la technologie utilisée à l'époque ne peut être qualifiée de non mature.

Le réseau du SIEA est un réseau pionnier qui a subi des vicissitudes dues au fait qu'il a été élaboré avant la mise en œuvre de la réglementation nationale quant à l'architecture des réseaux Très Haut Débit. Pour autant, il ne peut être contesté qu'il fonctionne depuis sa mise en œuvre en permettant le raccordement de plus de 26.000 usagers, entreprises ou collectivités aujourd'hui qui, sans son existence, ne pourraient accéder à cette technologie. 26 000 abonnés, il s'agit du plus grand nombre d'abonnés en France sur des territoires ruraux.

Actions en cours

En 2015 le calendrier de mise à niveau a subi un certain retard en raison de difficultés techniques et résolues en coordination étroite avec l'ARCEP.

Un nouvel échéancier élaboré avec la participation de l'ARCEP et de la MTHD a été élaboré en juin 2016 et l'ensemble du réseau du SIEA sera mis à niveau au plus tard en décembre 2017.

La mise à niveau se poursuit dans le respect des engagements pris par le SIEA vis-à-vis d'Orange.

Le SIEA est bien évidemment conscient de devoir continuer à sécuriser ce projet, en trouvant davantage de partenaires. Ce travail est déjà en cours auprès de la Région, le Département, les communautés de communes qui participent financièrement au fibrage des zones d'activités, aidées depuis avril 2016 par le Département.

Mais il faut garder à l'esprit que le résultat est là, alors que le territoire pourrait connaître une fracture numérique, grâce au SIEA, l'Ain possède aujourd'hui le réseau public de fibre optique le plus développé de France :

- 3 200 km de fibre,
- 198 communes desservies au moins partiellement ou jusqu'à 80 %,
- 76 000 prises raccordables sur un potentiel de 184 000, soit un Taux de couverture de 41%,
- 26 000 abonnés, soit un Taux de pénétration de 34%.

Nous possédons le premier réseau public de fibre optique de France.

Contact Presse :

Myriam Pauget - Chargée de Communication
04 74 45 51 24 | m.pauget@siea.fr